



## **MARIAGE À L'ÉTRANGER**

Aujourd'hui, de nombreux couples québécois choisissent de se marier à l'étranger. Les « destinations soleil » sont des endroits de prédilection pour les futurs mariés. Que ce soit Cuba, le Mexique, la République dominicaine ou partout ailleurs dans le monde, une question demeure, le mariage célébré à l'étranger est-il valide au Québec?

Sous certaines conditions, le mariage de deux Québécois à l'étranger sera valide. D'abord, les formalités de célébration du pays où se déroule le mariage doivent être respectées, par exemple quant à la compétence du célébrant et la présence de témoins; les conditions des lois québécoises et canadiennes doivent aussi être remplies, à savoir :

- Les futurs époux doivent être âgés d'au moins 16 ans;
- Les futurs époux doivent être en mesure de donner un consentement libre et éclairé;
- Les futurs époux doivent être libres de tout lien marital. Si l'un d'eux a déjà été marié, ce mariage doit avoir été dissous par le divorce, le décès ou par son annulation;
- Les futurs époux ne doivent pas être unis par des liens familiaux. Ainsi, le mariage est interdit entre le père et son enfant, la mère et son enfant, entre frère et sœur, demi-frère et demi-sœur ou grand-parent et petit-enfant.

Si ces exigences sont satisfaites, le mariage célébré à l'étranger est automatiquement reconnu et il procurera les mêmes droits et les mêmes obligations que s'il avait été célébré au Québec.

Toutefois, il est fortement recommandé aux nouveaux époux de faire une demande d'insertion de leur certificat de mariage, obtenu à l'étranger, au registre de l'état civil du Québec. Un formulaire à cet effet peut être obtenu auprès des bureaux du Directeur de l'état civil ou sur Internet à l'adresse suivante :

[www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/insertion-acte.html](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/insertion-acte.html)

Texte de  
M<sup>e</sup> Caroline Simard,  
avocate au  
bureau d'aide juridique  
de Jonquière

### **Pour nous joindre**

Centre communautaire  
juridique de Montréal  
425, boul. de Maisonneuve  
Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec)  
H3A 3K5

Téléphone : 514 864-2111  
Télécopieur : 514 864-1515

[www.ccjm.qc.ca](http://www.ccjm.qc.ca)

\* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.